conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BILACRYL® PU D611

Date d'exécution : 02.10.2025 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 06.10.2025

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

BILACRYL® PU D611

Identifiant unique de formulation: E410-C0PR-S003-GKHY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants. Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur: MONOPOL AG

Rue/Boîte Postale: Oberrohrdorferstrasse 51

Sigle du pays/Code postal/Localité 5442 Fislisbach

:

 Téléphone :
 +41 56 484 77 77

 Télécopie :
 +41 56 484 77 99

 Contact :
 info@monopol-colors.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon reglement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-

3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne

pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

EUH211

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

 $\hbox{3-BUTOXY-2-PROPANOL} \; ; \; \hbox{Num\'ero d'enregistrement REACH} \; : \; \hbox{None} \; ; \; \hbox{N^{\circ}CE} \; : \; \hbox{225-878-4}; \; \hbox{N^{\circ}CAS} \; : \; \hbox{5131-66-8} \; ; \; \hbox{N^{\circ}CE} \; : \; \hbox{COMPANOL} \; ; \; \hbox{N^{\circ}CAS} \; : \; \hbox{COMPANOL} \; ; \; \hbox$

Page: 1 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BILACRYL® PU D611

Date d'exécution : 02.10.2025 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 06.10.2025

Poids: $\geq 1 - < 5\%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319

DIOXYDE DE TITANE; N°CE: 236-675-5; N°CAS: 13463-67-7

Poids: $\geq 1 - \langle 5\% \rangle$

Classification 1272/2008 [CLP]: Carc. 2; H351 (Inhalation)

Hydrocarbons, C9, aromatics; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35; N°CE: 918-668-5; N°CAS: 128601-

23-0

Poids : $\geq 1 - \langle 2.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336

Aquatic Chronic 2; H411

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE); Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35; N°CE: 918-

668-5; N°CAS: 64742-95-6

Poids: $\geq 1 - < 2.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336

Aquatic Chronic 2; H411

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457435-35; N°CE: 203-539-1; N°CAS: 107-98-2

Poids: $\geq 1 - \langle 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336

2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL; N°CE: 203-542-8; N°CAS: 108-01-0

Poids: < 0.5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 3 ; H331 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 STOT SE 3; H335

Limites de concentrations spécifiques

STOT SE 3 ; H335: C ≥ 5 %

BRONOPOL (INN); N°CE: 200-143-0; N°CAS: 52-51-7 Poids: < 0.025 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411

Limites de concentrations spécifiques

: (M Acute=10)

BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE; N°CE: 259-627-5; N°CAS: 55406-53-6

Poids: < 0.025 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 3; H331 STOT RE 1; H372 (larynx) Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4;

H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Limites de concentrations spécifiques

: (M Chronic=1) • (M Acute=10)

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; Numéro d'enregistrement REACH: Pre-Registration; N°CE: 220-120-9; N°CAS: 2634-33-

5

Poids : $\geq 0.005 - < 0.05 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317

Aquatic Acute 1; H400

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1); N°CAS: 55965-

84-9

Poids : $\geq 0.00015 - < 0.0015 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1C; H314

Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1

: H410 FUH07

Limites de concentrations spécifiques Eye Dam. 1 ; H318: C ≥ 0.6 % • Skin Corr. 1C ; H314: C ≥ 0.6 % • Eye Irrit. 2 ;

H319: C ≥ 0.06 % • Skin Irrit. 2 ; H315: C ≥ 0.06 % • Skin Sens. 1A ; H317: C ≥

0.0015 % • (M=100)

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

3.3 Indications diverses

peinture diluable à l'eau

Page: 2 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BILACRYL® PU D611

Date d'exécution: 02.10.2025 **Version (Révision):** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 06.10.2025

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Colmater les bouches de canalisations. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Page: 3 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BILACRYL® PU D611

Date d'exécution : 02.10.2025 Version (Révision): 4.0.0 (3.0.0)

06.10.2025 Date d'édition :

> Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionelle. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau Contact avec les yeux Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipment de protection personnel voir chapitre 8. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Demandes d'aires de stockage et de récipients

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas vider le récipient avec de la pression. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) (D): 12

Ne pas stocker ensemble avec

Ne pas stocker ensemble avec Acide base Comburant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informationes supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Observer les prescriptions dentreposages officielles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

SULPHATE DE BARYUM; N°CAS: 7727-43-7

Type de valeur limite (pays d'origine) $_{
m MAK}$ (CH)

Paramètre: A: fraction respirable

Valeur limite: 3 mg/m^3 Version: 22.02.2021 DIOXYDE DE TITANE; N°CAS: 13463-67-7

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

Paramètre : A: fraction respirable

Valeur limite: 3 mg/m^3 Remarque: SSC 22.02.2021 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2

Page: 4 / 10

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BILACRYL® PU D611

Date d'exécution : 02.10.2025 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 06.10.2025

```
Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )
   Valeur limite:
                                        360 mg/m<sup>3</sup> / 100 ml/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       SSC B
                                       22.02.2021
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
                                       720 \text{ mg/m}^3 / 200 \text{ ml/m}^3
   Valeur limite:
   Remarque:
                                       SSC B
   Version:
                                       22.02.2021
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TRGS}} 900 ( D )
                                        100 ppm / 370 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur limite:
   Limitation de crête :
                                       2(I)
   Remarque:
   Version:
                                       06.11.2015
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )
   Valeur limite:
                                        150 ppm / 568 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       08.06.2000
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )
   Valeur limite:
                                        100 ppm / 375 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       08.06.2000
   Version:
2,2`,2``-NITRILOTRIÉTHANOL; N°CAS: 102-71-6
 Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )
                                       E: fraction inhalable
   Paramètre:
   Valeur limite:
                                       5 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       SSC
   Version:
                                       22.02.2021
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
   Paramètre:
                                       E: fraction inhalable
   Valeur limite:
                                       5 mg/m<sup>3</sup>
                                       SSC
   Remarque:
                                       22.02.2021
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TRGS}} 900 ( D )
                                       E: fraction inhalable
   Paramètre:
                                       1 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur limite:
   Limitation de crête :
                                       1(I)
   Remarque:
   Version:
                                       23.06.2022
BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE; N°CAS: 55406-53-6
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\sf TRGS} 900 ( D )
                                       0.005 ppm / 0.058 mg/m<sup>3</sup>
   Valeur limite:
   Limitation de crête :
                                       2(I)
   Remarque:
                                       Sh, Y
   Version:
                                       23.06.2022
MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1); N°CAS: 55965-
 Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )
```

Page: 5 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BILACRYL® PU D611

Date d'exécution : 02.10.2025 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 06.10.2025

Paramètre : E: fraction inhalable

Paramètre : E: fraction inhalable

 Valeur limite:
 0.4 mg/m³

 Remarque:
 S SSC

 Version:
 22.02.2021

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Protection corporelle

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Après contact avec la peau Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition :(1013 hPa)non applicablePoint éclair :non applicablePression de vapeur :(50 °C)non applicableDensité :(20 °C)env.1.1

Densité : $(20 \, ^{\circ}\text{C})$ env. $1.1 \, \text{g/cm}^3$ Test de séparation des solvants : $(20 \, ^{\circ}\text{C})$ < $3 \, ^{\circ}$

Temps d'écoulement : (20 °C) env. 100 s DIN gobelet 4 mm

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Page: 6 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BILACRYL® PU D611

Date d'exécution : 02.10.2025 Version (Révision): 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 06.10.2025

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.5 Matières incompatibles

Comburant Réaction exothermique avec: Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2) Paramètre:

Voie d'exposition: Par voie orale

Rat Espèce:

Dose efficace: 5660 mg/kg

Paramètre: DL50 (2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL; N°CAS: 108-01-0)

Voie d'exposition: Par voie orale

Espèce : Rat Dose efficace: 2340 ma/ka

DL50 (BRONOPOL (INN); N°CAS: 52-51-7) Paramètre:

Voie d'exposition: Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace: 254 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre: DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2)

Voie d'exposition : Dermique Espèce: Lapin

Dose efficace: 9999.99 mg/kg

Paramètre: DL50 (2-DIMÉTHYLAMINOÉTHANOL ; N°CAS : 108-01-0)

Voie d'exposition: Dermique Espèce : Lapin Dose efficace: 1370 mg/kg

Paramètre: DL50 (BRONOPOL (INN); N°CAS: 52-51-7)

Voie d'exposition : Dermiaue Espèce: Rat

env. 1600 mg/kg Dose efficace:

Toxicité inhalatrice aiguë

DL50 (BRONOPOL (INN); N°CAS: 52-51-7) Paramètre :

Voie d'exposition: Inhalation Rat Espèce: > 588 mg/kg Dose efficace:

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres effets néfastes

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite MAK peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du systèm nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cavs grave perte de la connaissance. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Eclaboussures de solvants peuvant irriter les yeux e y causser des blessures réversibles. Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 1999/45/EC et de le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

12. Informations écologiques

Page: 7 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BILACRYL® PU D611

Date d'exécution: 02.10.2025 **Version (Révision):** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 06.10.2025

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Aucune information disponible. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75

Directives nationales

Page: 8 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : BILACRYL® PU D611

Date d'exécution : 02.10.2025 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 06.10.2025

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D):

Poids (Article 5.2.5. I): < 5 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe (D): 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

16. Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation · 15. Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft) · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

^{16.4} Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 L'inhalation est supposée être cancérigène.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 9 / 10

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : ${\tt BILACRYL^{\circledR}\ PU\ D611}$

Date d'exécution : 02.10.2025 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 06.10.2025

Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 10 / 10